



PRÉFET DE LA VIENNE



Sécurité routière 86

N°10 - février 2015

ÉDITO

En 2014, comme en 2013, 5 jeunes âgés de 14 à 24 ans ont perdu la vie sur les routes de la Vienne. Au plan national, même si une diminution de 8 % de la mortalité routière des 18 - 24 ans est observée entre 2014 et 2013, ce sont 585 jeunes qui sont décédés dans un accident de la route au cours de l'année 2014.

Le constat suivant est encore plus préoccupant : cette classe d'âge représente 9 % de la population française mais 17 % des personnes tuées sur les routes du pays*.

C'est pour lutter contre ces drames que les actions de sensibilisation à destination des jeunes sont particulièrement nombreuses. Ainsi, au cours de ce mois de février, deux représentations du théâtre interactif de prévention « Cocktails à gogo » ont été organisées dans la Vienne.

Les intervenants départementaux de sécurité routière ont également animé un petit déjeuner sécurité routière autour des thématiques alcool et produits stupéfiants à destination des jeunes suivis par la mission locale d'insertion du Poitou ou encore des ateliers de sensibilisation pour les élèves du lycée Auguste Perret de Poitiers. Ces efforts seront poursuivis dans les mois à venir, car la surmortalité des jeunes sur la route n'est pas une fatalité.

Bonne route en toute sécurité.

* : Source « L'accidentalité routière en 2014 - Bilan sommaire (estimations janvier 2015) » de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière ONISR.



Jérôme Harnois
Directeur de Cabinet,
Chef de projet
sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois : Agglomération

Espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde. (R 110-2 du code de la route)

Le maire détient le pouvoir de police de la circulation (avec le préfet, pour certaines réglementations, sur les routes classées à grande circulation).

Règlementation particulière : Il est interdit d'y klaxonner sauf danger immédiat et le stationnement s'y effectue sur les emplacements réservés ou à côté des trottoirs.

L'usage des feux de route y est interdit si l'agglomération est suffisamment éclairée



La vitesse y est limitée à 50 km/h sauf indication contraire, elle peut être relevée, sous conditions, à 70km/h et abaissée à 30 voire 20 km/h (zone de rencontre)

La Mesure N°10 annoncée le 26 janvier 2015 par le ministre de l'intérieur doit :

« Permettre aux maires d'abaisser la vitesse sur de grandes parties, voire sur la totalité de l'agglomération (et non plus uniquement dans quelques rues), pour réduire le nombre et la gravité des collisions. »

Les chiffres du mois

	janvier 2014	janvier 2015	variation
Accidents	26	30	+ 4
Tués	1	1	0
Blessés	29	38	+ 9
dont blessés hospitalisés	9	10	+ 1



> Cocktails à gogo

Le 3 février 2015, Christiane BARRET, Préfète de la région Poitou-Charentes et de la Vienne, s'est rendue au lycée Saint-Jacques-de-Compostelle, auprès d'une centaine d'élèves de classe de première, pour assister à une représentation de la pièce de théâtre interactif « cocktails à gogo ».

La pièce se déroule en deux temps :

1- Les personnages joués par des acteurs professionnels sont confrontés à des problématiques liées aux addictions : consommations excessives d'alcool lors de soirées pour les jeunes Alix et Mina avec un retour en scooter, absorption d'un cachet d'ecstasy par une jeune fille la conduisant aux urgences dans un état critique, ...

2- Les jeunes spectateurs deviennent acteurs : ils sont interpellés afin de réagir et de proposer des solutions à même d'aider les personnages. Ainsi, un lycéen a pu proposer d'endosser le rôle du cousin de la jeune Mina afin que cette dernière apprenne à dire non à son petit ami Alix quand celui-ci lui fait prendre des risques, par exemple quand il veut la ramener chez elle sur son scooter alors qu'il a consommé de l'alcool. Un autre, est



devenu le grand-père d'Alix, pour aider ce dernier à rétablir la communication avec son père et lutter contre son mal-être !

À l'issue de la pièce, **un jeune apprenti** qui avait assisté à la représentation le matin dans son établissement scolaire **est intervenu spontanément pour faire partager son expérience** :

En décembre 2013, après avoir consommé du cannabis lors d'une soirée, il a pris son scooter pour rentrer chez lui et n'a pas attaché son casque. Il a, perdu le contrôle et chuté. Après 3 semaines dans le coma, il va mieux aujourd'hui. Il tenait à témoigner auprès des autres lycéens pour leur faire prendre conscience que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres.

*L'acteur de sécurité routière du mois :
Raymond CHAIVEAU - IDSR
"un demi-siècle de sécurité routière"*

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Mon engagement en faveur de la sécurité routière date de mon entrée de la Gendarmerie nationale en ... 1958 ! Je suis devenu gendarme motocycliste en 1960 à Versailles et je participais à la surveillance du réseau routier sur l'ensemble de la grande couronne parisienne. J'ai ensuite exercé dans ce domaine dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne. J'ai souvent été appelé à intervenir sur les accidents de la route, j'ai donc suivi une formation de secouriste routier pour pouvoir apporter les premiers soins aux victimes. À la fin de ma carrière, au peloton motorisé de Poitiers en 1990, je me suis tout naturellement investi auprès de l'association prévention routière. En parallèle, je suis devenu inspecteur de la



sécurité routière dès la création de ce réseau au début des années 1980, avant de devenir intervenant départemental de la sécurité routière.

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Toutes les thématiques de la sécurité routière m'intéressent, j'ai toutefois une petite préférence pour les interventions auprès des jeunes majeurs, comme les étudiants en BTS. Je trouve plus facile d'échanger avec des jeunes de cette tranche d'âge qu'avec des adolescents ! J'ai, au cours de mes années dans la Gendarmerie, eu l'occasion d'intervenir sur de multiples scènes d'accidents, parfois dramatiques. C'est cette expérience que j'ai envie de partager lors des interventions de sécurité routière.

> Après-midi sécurité routière au lycée professionnel Auguste Perret de Poitiers

Le jeudi 12 février, un après-midi sécurité routière était organisé au lycée professionnel Auguste Perret de Poitiers, avec de multiples intervenants. Ainsi, les élèves ont pu participer à plusieurs ateliers parmi lesquels :

- un simulateur de retournement (voiture tonneau),
- une intervention du médecin scolaire,
- une conférence de la Police nationale sur les délits routiers
- deux ateliers animés par les intervenants départementaux de sécurité routière de la préfecture : l'un relatif à la conduite d'un deux-roues motorisés et l'autre consacré à la prévention des conduites addictives (alcool et produits stupéfiants) au volant ou au guidon.

L'AGENDA

12 mars :

Sensibilisation Seniors organisée par la Ville de Châtelleraut de 18h à 20h. Pour tout renseignement, contacter Mme FAVREAU, à l'adresse suivante : marion.favreau@capc-chatelleraut.fr ou par tél au 05 49 23 64 14.

16 mars :

Journée sécurité routière interlycées à Montmorillon.

17 mars :

Atelier de sensibilisation à la pratique du vélo en sécurité au collège de Vivonne.

18 mars :

Intervention sécurité routière lors du Forum santé bien-être de la Résidence Habitat Jeunes Kennedy à Poitiers.

19 mars :

Atelier de sensibilisation à la conduite d'un cyclomoteur au collège de Vivonne.

26 mars :

2^{ème} session de sensibilisation seniors organisée par la Ville de Châtelleraut.

31 mars :

Atelier de sensibilisation à la conduite d'un cyclomoteur au collège Ronsard de Poitiers.